

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3162

29 octobre 2014

SOMMAIRE

Achilles Holdings 2 S.à r.l.	151764	PC Associates S.à r.l.	151737
AFRP S.à r.l.	151740	Pigwa S.à r.l.	151737
ALTIS24 S.à r.l.	151740	PIN H. S.à r.l.	151733
Aransa S.A.	151741	Redfoxy	151733
Armacell International S.A.	151742	Remus S.à r.l.	151738
Asia Green Property S.à r.l.	151740	Remus S.à r.l.	151738
CMI Credit S.à r.l.	151740	Retouches Rapides Sàrl	151734
Consorts EICH S.à r.l.	151741	Saturn Properties S.à r.l.	151734
CPI Capital Partners Financing S.à r.l. ..	151741	Seahold S.à r.l.	151738
D.B.W.	151732	Shimla S.A.	151736
Diamond Investment Fund Partners, S.à r.l.	151732	Sivagest S.A.	151735
Engineering Developments S.A.	151732	Société de Participation du Grand-Duché	151735
Excalibur I S.A.	151730	Société Walser des Eaux S.A.	151735
Fast Synergy Luxembourg S.A.	151731	Somes Investments S.à r.l. S.C.A.	151733
Garigal Retail Europe No2 S.à r.l.	151730	Sovap	151736
Gartenbau Leufgen GmbH	151731	Summer Soca S.à r.l.	151734
Geffco Holding S.A.	151731	Tamino : Groupe Lallemand S.A.	151737
G.L. et F. Simone & Fils Immobilière ...	151731	T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l.	151737
Global Real Estate Select SICAV-FIS ...	151731	Tracol Construction S.A.	151732
Indigo Real Estate 3 S.à r.l.	151730	Tundra Capital Management Fund	151738
Invista European Real Estate Bel-Air Hol- dings S.à r.l.	151730	Ultima Lux S.à r.l.	151742
Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	151730	Urban&Civic Alconbury	151775
Krucza SCSp	151776	Val Participations S.A.	151739
Mauredoc Sàrl	151763	Vanguard Topco S.à r.l.	151739
PC Associates S.à r.l.	151734	V.I.P. Golf International S.A.	151736
PC Associates S.à r.l.	151736	Willingen S.A.	151739

Indigo Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69352 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148185/10.

(140168756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Garigal Retail Europe No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148132/10.

(140168936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.172.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014148189/11.

(140169112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014148190/11.

(140169214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Excalibur I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 175.704.

Les statuts coordonnés au 11/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014148092/12.

(140168692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Gartenbau Leufgen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148144/10.

(140168673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Geffco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 187.647.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148152/10.

(140168954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

G.L. et F. Simone & Fils Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014148131/11.

(140168650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Global Real Estate Select SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148137/11.

(140168907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Fast Synergy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014148111/12.

(140168869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

D.B.W., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 155.281.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014149389/10.

(140170823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Diamond Investment Fund Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 176.992.

Le siège de la société DIAMOND INVESTMENT FUND PARTNERS Sàrl
7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg,
inscrite au RCS sous le numéro B 176992

A été dénoncé le 25/09/2014 par GESFO SA (domiciliaire)

Référence de publication: 2014149394/10.

(140170171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Tracol Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell, Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 132.670.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 août 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprise détenu par la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B65.477.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014149718/14.

(140170775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Engineering Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 145.102.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale daté du 02 septembre 2014 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et que l'Assemblée Générale a décidé de reconduire dans leurs fonctions, pour une nouvelle période statutaire de six ans, les administrateurs sortants:

- M. Marc SCHMIT, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Administrateur.
- Mme Maria Helena GONCALVES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Administrateur,
- M Giancarlo DI PIETRO, demeurant à CH-6900 Massagno, Via Sommaruga Maraini 21A (Suisse), Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

ainsi que le commissaire aux comptes sortant, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, London EC2A 4NG, United Kingdom.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2014149420/20.

(140170649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Redfoxy, Société Civile.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2554 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 4.653.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} avril 2014

Lors de l'assemblée générale en date du 1^{er} avril 2014, les actionnaires ont décidé de nommer gérant de la Société (avec pouvoir de signature conjoint avec le(s) autre(s) gérant(s)) Monsieur Franz Duclos, né le 15 Novembre 1975 à Mont Saint Aignan, France et résidant 20 rue des alouettes L-1121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour la Société
Franz DUCLOS
Mandataire

Référence de publication: 2014149650/17.

(140170194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Somes Investments S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.535.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance, Messieurs Pierre CLAUDEL et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que le siège social du membre du conseil de surveillance, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26.9.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Somes Investments S.à r.l. S.C.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149678/18.

(140170266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

PIN H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 497.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.743.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juillet 2014.

Résolution:

L'Assemblée décide de résilier le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.r.l., Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.093.

Cette dernière exercera son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIN H. S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2014149640/19.

(140170599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

PC Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 2, Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 138.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149634/9.

(140170788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Summer Soca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 165.121.

Les comptes annuels de la société Summer Soca S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149684/10.

(140170525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 123.509.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Mars Properties S.à r.l., l'Associé Unique de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014149664/15.

(140170763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Retouches Rapides Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 14, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 58.117.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 01/09/2014:

Le capital de la société "RETOUCHES RAPIDES SARL", se trouve dorénavant réparti comme suit:

- Madame Maria Eugénia MONTEIRO SIMOES, indépendante, demeurant à L-4348 ESCH/ALZETTE, 45, Rue Léon Weirich -100 Parts

Total des parts: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- De révoque Madame Maria Célestina DA COSTA MARQUES SANTOS, gérante, demeurant à L-4151 ESCH/ALZETTE, 7, Rue des Jardins de ses fonctions de gérante administrative avec effet immédiat.

- d'accepter le changement d'adresse du siège social:

- qui se trouve à partir de ce jour au L-4030 ESCH/ALZETTE, 14, Rue Zénon Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 01/09/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014149653/20.

(140170345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014149693/10.

(140170212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Sivagest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 15 septembre 2014:

- que, suite à la démission de son poste d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Sébastien THIBAL, l'Assemblée a décidé de nommer au poste d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018:

Madame Séverine PALMIERI née le 1^{er} février 1981 à Metz (France), demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

- que l'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014149691/17.

(140170282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Société Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 134.108.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique tenue le 28 juin 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société, de Mademoiselle Célia Cerdeira, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2019:

- Monsieur Mike ABREU PAÍS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2019:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, Président du Conseil d'administration, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

4) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2019, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE WALSER DES EAUX S.A.

Référence de publication: 2014149695/27.

(140170199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

PC Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 2, Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 138.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149635/9.

(140170789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

V.I.P. Golf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014149733/11.

(140170737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Shimla S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.505.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2014

1. La démission du réviseur L'Alliance Révision Sàrl., avec son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

2. Osiris Entreprise, O2E, Public Accountants, avec son siège social au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, est nommé réviseur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014149689/13.

(140170275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 mai 2014

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de Monsieur Jean-Marie BODEN en tant qu'administrateur, la démission de Monsieur Michel Louis HILY en tant qu'administrateur délégué et la démission de la société Kartheiser Management en tant que commissaire aux comptes ont été acceptées.

Le mandat de Monsieur Michel Louis HILY et Monsieur William Alain Albert THYS en tant qu'administrateur a été renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Monsieur Jeannot DIDERRICH né le 27 mars 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur et administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

La société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. avec siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014149700/21.

(140170254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

PC Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 2, Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 138.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149636/9.

(140170790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149709/10.

(140170471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pigwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.190.

En date du 25 septembre 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabrice Rota, du poste de gérant;
- Nomination de Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014149639/16.

(140170939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Tamino : Groupe Lallemand S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 167.894.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société du 28 août 2014

L'administrateur unique de la Société Monsieur Fabrice Lallemand décide, suivant les termes et conditions repris aux dispositions de l'article 2 des statuts de la Société, de procéder au transfert du siège social de la Société sur la commune de Luxembourg, du L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, avec effet au 28 août 2014.

L'adresse professionnelle de l'administrateur unique de la Société Monsieur Fabrice Lallemand est transférée du L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, avec effet au 28 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014149712/19.

(140170678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Remus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Beidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 145.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149651/9.

(140170434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Remus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Beidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 145.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149652/9.

(140170435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Seahold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.005,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.928.

Veillez noter que l'adresse du gérant Ijntze Buitenwerf a changé du «147 Noorderlaan, B-2030 Antwerpen» à «5 Torfheidereef, B-2970 Schilde».

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014149686/13.

(140170647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Tundra Capital Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.254.

Extrait du Conseil d'Administration tenu le 8 mai 2014

Les administrateurs prennent note de la démission de Madame Anne-Marie GOFFINET et de la démission de Monsieur Alessandro BOTTINELLI, avec effet au 8 mai 2014.

Les administrateurs décident de coopter, à cette même date, Monsieur Patrick VANDER EECKEN avec adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg, ainsi que Monsieur Serge YANIC NANA avec adresse professionnelle au 125, rue de La Perousse, Douala, Cameroun, en remplacement des 2 administrateurs démissionnaires.

Monsieur Patrick VANDER EECKEN est nommé Président.

Le Conseil d'Administration se compose donc désormais comme suit:

- Monsieur Patrick VANDER EECKEN, Président
- Monsieur Jean-François RUEL,
- Monsieur René Lopez,
- Monsieur Serge YANIC NANA.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour Tundra Capital Management Fund

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014149726/23.

(140170509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Val Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.890.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 septembre 2014

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De ne pas renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Jean-Yves STASSER.
- De renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* CEPACOS INVESTMENTS S.A., 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage représentée par Monsieur Philippe Vanderhoven, 9, rue Basse, L-4963 Clémency, représentant permanent,

* Monsieur Philippe Vanderhoven, 9, rue Basse, L-4963 Clémency.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour extrait conforme

Le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149736/17.

(140170270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Willingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 144.444.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 septembre 2014 que:

- les mandats des administrateurs sortants:
- * M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, également Président;
- * M. Marc SCHMIT, chef-comptable;
- * Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée;

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014149752/18.

(140170440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Vanguard Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.965.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 24 septembre 2014, que l'associé de la Société, BRE/ Europe 7NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Cobalt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.877, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Cobalt Investment S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149734/19.

(140170618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Asia Green Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: HKD 150.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 178.973.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149277/10.

(140170577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ALTIS24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 94, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 162.142.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149298/10.

(140170279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

CMI Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.085.

EXTRAIT

En date du 11 avril 2014, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- Le nom de l'associé JRS Credit AB a été modifié par Credit Opportunity One AB.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149374/12.

(140170922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.339.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} Septembre 2014, que:

- Mme Irina Heintel, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- M. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} Septembre 2014 du 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 16 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1^{er} Septembre 2014:

- Mark FLAHERTY, Gérant

- Irina HEINTEL, Gérante

- Marine LE LAN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014149291/22.

(140170151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

CPI Capital Partners Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.948.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149380/9.

(140170870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Aransa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 167.291.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014149315/10.

(140170423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Consorts EICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 138.522.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Danielle PIETERS, commerçante, née à Mol (B) le 14 mai 1947, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "CONSORTS EICH S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 55, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.522, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1402 du 06 juin 2008.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, à pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1661 Luxembourg, 55, Grand-Rue à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, Rue de Remich, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Bech-Kleinmacher.».

Les autres alinéas restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: PIETERS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/09/2014. Relation: EAC/2014/12772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25/09/2014.

Référence de publication: 2014148650/35.

(140170087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**Armacell International S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ultima Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 8.222.443,90.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 176.931.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Ultima Intermediate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176940 and having a corporate capital of EUR 8,223,604.90,

represented by Mr. Philipp Moessner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 3 September 2014.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That the appearing party, aforementioned, represented as stated above, is the sole shareholder of Ultima Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176931, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1485 of 21 June 2013 (the “Company”). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger on 28 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2364 of 25 September 2013.

II. That the share capital of the Company is set at eight million two hundred and twenty-two thousand four hundred and forty-three euro and ninety cents (EUR 8,222,443.90) represented by 82,224,439 class A shares, 82,224,439 class B shares, 82,224,439 class C shares, 82,224,439 class D shares, 82,224,439 class E shares, 82,224,439 class F shares, 82,224,439 class G shares, 82,224,439 class H shares, 82,224,439 class I shares and 82,224,439 class J shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

III. After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, in the context of the conversion of the Company’s corporate form from a société à responsabilité limitée into a société anonyme, decides (a) to terminate the mandates of the current members of the board of managers of the Company with effect as of the present resolution and (b) to grant full discharge to Mr. Marc Elvinger, class B manager, Mr. Christophe Gammal, class B manager, Mr. Patrick Mathieu, class A manager, and Mr. Denis van Roey, class A manager, as managers of the Company for the proper performance of his/their duties up until today’s date.

Second resolution

It is decided to transform the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) with effect as from this day having a share capital of eight million two hundred and twenty-two thousand four hundred and forty-three euro and ninety cents (EUR 8,222,443.90) represented by 82,224,439 class A shares, 82,224,439 class B shares, 82,224,439 class C shares, 82,224,439 class D shares, 82,224,439 class E shares, 82,224,439 class F shares, 82,224,439 class G shares, 82,224,439 class H shares, 82,224,439 class I shares and 82,224,439 class J shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each. This transformation does not have as a consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company which will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the (future) holder(s) of the shares hereafter created in replacement of the shares of the société à responsabilité limitée actually transformed.

Third resolution

It is decided to change the name of the Company from “Ultima Lux S.à r.l.” to “Armacell International S.A.”.

Fourth resolution

It is decided that the Company will be managed by a two-tier system consisting of a management board (directoire) with a minimum of two (2) members and supervisory board (conseil de surveillance) with a minimum of four (4) members.

Fifth resolution

As a consequence of the above transformation and resolutions, it is decided to completely restate the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

“Title I. - Form - Name - Registered office - Object -Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) (the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Armacell International S.A.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the management board.

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The management board may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”).

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at eight million two hundred twenty two thousand four hundred forty three Euro and ninety Cent (EUR 8,222,443.90) represented by fully paid up shares, consisting of:

- a) 82,224,439 class A shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”);
- b) 82,224,439 class B shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”);
- c) 82,224,439 class C shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class C Shares”);
- d) 82,224,439 class D shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class D Shares”);
- e) 82,224,439 class E shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class E Shares”);
- f) 82,224,439 class F shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class F Shares”);
- g) 82,224,439 class G shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class G Shares”);
- h) 82,224,439 class H shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class H Shares”);
- i) 82,224,439 class I shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class I Shares”); and
- j) 82,224,439 class J shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class J Shares”).

6.2. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

6.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any shares, which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

7.2 Bearer shares shall be signed by two members of the management board or in accordance with the Law. Such signatures shall be either manual, or printed or in facsimile. One of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the management board. In such case, the signature must be manual. Save in the case of global share certificates taking the form of global bearer certificates deposited with a securities settlement system, the share certificate will in particular contain the date of the constitutive instrument of the Company and the date of publication thereof, the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, a brief description of the contributions made to the Company and the relevant conditions, any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company and the day and the time of the annual general meeting of shareholders and the municipality in which it is to be held. Bearer shares shall be deposited with a professional depository appointed by the management board.

7.3 The shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositories. The shares held in deposit or on an account with such financial institution or professional depository shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depository. The depositor whose shares are held through such fungible securities accounts shall have the same rights and obligations as if it held the shares directly.

7.4 In the case of registered shares, a share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register. Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the management board or by any other two members of the management board.

7.5 The shares are freely transferable, subject to the provisions of the Law and the Articles. All rights and obligations attached to any share are passed to any transferee thereof.

7.6 The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, repurchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 8. Management board - Election - Removal and term of office.

8.1. The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Law, unless otherwise provided in the Articles.

8.2. The Company will be managed by a management board, which exercises its functions under the control of a supervisory board.

8.3. The management board will comprise at least two (2) members, shareholders or not, who will be appointed by the supervisory board which will determine their remuneration and term of office.

8.4. The management board shall elect from among its members a chairman. In his/her absence at the meeting of the management board, the other members of the management board shall appoint another member of the management board as chairman pro tempore who shall chair such meeting.

8.5. Any member of the management board may be removed at any time, without notice and without cause, by a resolution adopted by the supervisory board.

8.6. The term of office of a member of the management board may not exceed six (6) years. Any member of the management board may be re-elected for successive terms.

Art. 9. Vacancy in the office of a member of the management board. If a vacancy in the office of a member of the management board occurs, the supervisory board may appoint one of its members to act as a member of the management board. During such a period, the functions of the person concerned as a member of the supervisory board shall be suspended. The management board may not fill a vacancy in the office of a member of the management board on a provisional basis.

Art. 10. Powers of the management board.

10.1. The management board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate objects of the Company, except the actions reserved by Law or by the Articles to the supervisory board or to the general meeting of shareholders.

10.2. In accordance with article 60bis-8 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one (1) or several members of the management board or to any other person(s) acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the management board in accordance with the Law.

10.3. The Company may also grant special powers to any person acting alone or jointly with others as agent(s) of the Company.

Art. 11. Prior consent matters. The management board requires the prior approval by the supervisory board in the following matters:

a) the adoption of the business plan (budget; including capital expenditures, personnel and finance plan) for the Armacell group for the next business year and a preview of the three subsequent business years);

b) other capital expenditures which are not included in the Company's business plan and which exceed an amount of EUR 1,500,000 plus VAT in each individual case or regardless of the amount in the individual case, if an aggregate amount of capital expenditures not included in the business plan of EUR 3,000,000 plus VAT is reached or would be reached through the transaction;

c) the formation or liquidation of companies and partnerships and the purchase or sale of shares or of businesses, if the value, including the assumption of liabilities, exceeds an amount of EUR 5,000,000 plus VAT in each individual case;

d) the commencement of significant new and the discontinuation of significant existing areas of activity;

e) the conclusion, amendment or termination of intercompany agreements pursuant to Luxembourg law or sec. 291, 292 of the German Stock Corporation Act;

f) transformation measures under Luxembourg law or the German Transformation Act, significant recapitalization, reorganization and restructuring as well as merging of significant business areas of the Company or its subsidiaries which have, compared to the consolidated financial statements of the Company, earnings before tax of more than 5% or a balance sheet total of more than 5%;

g) the repurchase by the Company of its own shares;

h) the purchase or sale, or creation, purchase or sale of rights equivalent to title rights in real estate, if the volume of the investment or disinvestment exceeds an amount of EUR 3,000,000 plus VAT in each individual case;

i) the requesting, incurrence, amendment, extension, early repayment, termination or granting of credit lines, loans or other financing agreements with a nominal value of more than EUR 5,000,000 plus VAT in each individual case or regardless of the amount if an aggregate amount of EUR 20,000,000 plus VAT in a business year is reached or would be reached through the transaction, and regardless of the amount if credit lines, loans or other funding is granted or agreed to be granted to third parties outside the Armacell group (except for payment terms agreed in the ordinary course of business);

j) the provision of collateral or securities of any kind with a nominal value of more than EUR 3,000,000 plus VAT in each individual case or regardless of the amount if (i) an aggregate amount of EUR 5,000,000 plus VAT in a business year is reached or would be reached through the transaction, or (ii) granted or agreed to be granted to third parties outside the Armacell group;

k) the initiation of litigation - including pre- and non-procedural dispute resolution - of fundamental importance for the Company or the Armacell group, in particular, but not limited to, litigation and disputes with material business partners with an amount in dispute of more than EUR 2,000,000;

l) the establishment of or the material amendment of existing employee participation programs, profit sharing or similar incentive programs;

m) any fundamental change of the valuation methods used in the context of the financial reporting of the Company;

n) approval of contracts with auditors concerning additional advisory services, if the cumulative fees for these services exceed or are expected to exceed 50% of the remuneration for the annual audit;

o) if the management board becomes involved in transactions at affiliated companies or companies in which it holds a participation through instructions, approvals, votes or in any other manner. The management board shall ensure, to the extent legally permissible, that such transactions as well as transactions requiring approval of the supervisory board under the Articles in affiliated companies require its prior approval and may only grant its approval after the approval by the supervisory board has been obtained;

p) appointment and dismissal of members of the group management and any changes to the remuneration of such group management members;

q) the issuance of shares or other securities of any kind by a direct or indirect subsidiary of the Company with an annual turnover of at least EUR 20,000,000 (a “Key Subsidiary”);

r) the transfer of shares in any Key Subsidiary;

s) any change of the auditor of a Key Subsidiary; and

t) any other matter as resolved by the supervisory board individually from time to time.

The supervisory board may revocably grant the approval to a specific group of transactions in general or in case the individual transaction fulfils certain requirements.

Art. 12. Convening of meetings of the management board.

12.1. The management board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time if any of its members so request.

12.2. Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by letter, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the management board in writing by letter, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board or in the case of resolutions in writing pursuant to the Articles.

Art. 13. Conduct of meetings of the management board.

13.1. Any member of the management board of the Company may act at any meeting of the board of management by appointing in writing by letter, facsimile, electronic mail or other electronic transmission another member of the board of management as his/her proxy. A member of the management board may represent more than one member of the management board by proxy as long as at least two members of the management board are present at the meeting.

13.2. The management board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy at a meeting of the management board. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore shall have a casting vote.

13.3. Any member of the management board who participates in the proceedings of a meeting of the management board by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the management board present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. A meeting of the management board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the management board who participate in the proceedings of a meeting of the management board by means of such communication device may confirm for formality purposes their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

13.4. In case of urgency, written resolutions signed by all members of the management board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar transmission.

13.5 Save as otherwise provided by law, any member of the management board who has, directly or indirectly, a conflict of interest in a transaction submitted to the approval by the management board which conflicts with the Company's interest, must inform the management board of such conflict of interest and must have his/her declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the management board may not take part in the discussions and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. In case of a conflict of interest of a member of the management board, in addition, the authorization of the supervisory board is required.

13.6 In case a member of the management board abstains from voting in accordance with article 13.5 hereof, resolutions adopted by a majority of the remaining members of the management board present or represented shall be valid.

13.7 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman of the management board or the chairman pro tempore shall draw minutes of any meeting of the management board, which shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore by the secretary, if any, and any member of the management board attending the meeting who request to sign such minutes.

13.8 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the management board or by the chairman pro tempore of the management board.

Art. 14. Dealings with third parties.

14.1. The Company will be bound in any circumstances towards third parties by the joint signatures of two (2) members of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of the person(s) to whom such power in relation to the daily management has been delegated in accordance with the rules governing such delegation.

14.2. The management board represents the Company vis-à-vis third parties and in proceedings, either as plaintiff or as defendant. Writs for or against the Company will be validly served in the name of the Company only.

Title IV. - The supervisory board

Art. 15. The supervisory board - Election - Removal and term of office.

15.1. The supervisory board is composed of at least four (4) members.

15.2. The supervisory board must choose from among its members a chairman of the supervisory board.

15.3. A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

15.4. Members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall determine the term of office of the members of the supervisory board. Each member of the supervisory board receives an annual fixed remuneration of EUR 50,000. The chairman of the supervisory board receives twice the fixed remuneration. Each member of a committee of the supervisory board receives an additional annual remuneration of EUR 10,000 or, in case of the chairman of a committee of the supervisory board, EUR 25,000 (both irrespectively of the number of memberships or chairmanships in committees of the supervisory board). The Company reimburses each member of the supervisory board for his expenses incurred as well as for any sales tax charged in the context of his work as a member of the supervisory board.

15.5. Any member of the supervisory board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

15.6. The term of office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and any member of the supervisory board shall hold office until his/her successor is elected. Any member of the supervisory board may be re-elected for successive terms.

Art. 16. Vacancy in the office of a member of the supervisory board. If a vacancy in the office of a member of the supervisory board occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis by the remaining members until the next general meeting of shareholders (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the supervisory board he/she replaces), which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 17. Powers of the supervisory board.

17.1. The supervisory board, the members of which do not need to be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision of the Company's management by the management board, without interfering with such management.

17.2. The supervisory board has an unlimited right of information regarding all transactions of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its supervision and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

17.3. At least every three (3) months, the management board provides a written report to the supervisory board on the business of the Company and the foreseeable future development thereof. In addition, the management board shall promptly provide the supervisory board with any information on events likely to have a significant impact on the situation of the Company.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The supervisory board may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific tasks. It may also decide to create committees and determine its composition and duties. Such committees shall act under the control of the supervisory board. However, the attribution of such duties to any committee must not result in a

delegation of the powers which are expressly reserved by the Law or the Articles to the supervisory board or in a reduction or limitation of the powers of the management board.

18.2 The supervisory board shall have an audit committee and a remuneration and nomination committee. The audit committee shall, in particular, handle the monitoring of the accounting process, the effectiveness of the internal control system, risk management system and internal audit system, the audit of the annual financial statements, here in particular the independence of the auditor, the services rendered additionally by the auditor, the issuing of the audit mandate to the auditor, the determination of auditing focal points and the fee agreement, and compliance. The remuneration and nomination committee will make recommendations to the supervisory board and the management board on the terms of appointment, benefits and bonus payments, if any, to managers and employees. It shall also propose suitable candidates to the supervisory board for recommendation to the general meeting.

Art. 19. Convening meetings of the supervisory board.

19.1. The supervisory board shall meet upon call by its chairman or by any two (2) members at least five times a year (plus one meeting prior to the annual general meeting of shareholders) at the place indicated in the notice of the meeting. The supervisory board must be convened upon request of the management board. The supervisory board may invite the members of the management board to participate in a meeting of the supervisory board with an advisory vote.

19.2. Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by letter, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the supervisory board in writing by letter, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board or in the case of resolutions in writing pursuant to the Articles.

Art. 20. Conduct of meetings of the supervisory board.

20.1. Any member of the supervisory board of the Company may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing by letter, facsimile, electronic mail or other electronic transmission another member of the supervisory board as his/her proxy. A member of the supervisory board may represent more than one member of the supervisory board by proxy as long as at least two members of the supervisory board are present at the meeting.

20.2. The supervisory board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy at a meeting of the supervisory board. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore shall have a casting vote.

20.3. Any member of the supervisory board who participates in the proceedings of a meeting of the supervisory board by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the supervisory board present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. A meeting of the supervisory board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

20.4. In case of urgency, written resolutions signed by all members of the supervisory board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar transmission.

20.5 Save as otherwise provided by law, any member of the supervisory board who has, directly or indirectly, a conflict of interest in a transaction submitted to the approval by the supervisory board which conflicts with the Company's interest, must inform the supervisory board of such conflict of interest and must have his/her declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the supervisory board may not take part in the discussions and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

Title V. - Supervision by statutory auditor/Approved independent auditor

Art. 21. Statutory Auditor-Approved independent Auditor. Except where according to the Law, the Company's annual statutory accounts must be audited by an approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The statutory or approved independent auditor (s), as the case may be, will be appointed by the general meeting of shareholders. Statutory auditors may be removed at any time by the general meeting with or without cause. Approved independent auditors may be removed by the general meeting only on proper grounds.

Title VI. - General meeting of shareholders

Art. 22. Powers of the general meeting of shareholders.

22.1. All general meetings of shareholders regularly constituted shall represent the entirety of the shareholders of the Company.

22.2. The general meeting of shareholders has the powers conferred to it by the Articles and by the Law.

22.3. If the Company has a sole shareholder, such shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of shareholders by the Articles and by the Law.

Art. 23. Convening of general meetings of shareholders.

23.1. A general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the management board or the supervisory board, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. Prior to publishing the convening notice, the management board shall provide the proposed agenda items for the general meeting to the supervisory board to allow the supervisory board to comment thereon.

23.2 A general meeting of shareholders must be convened by the management board upon request in writing indicating the agenda, addressed to the management board, by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

23.3 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of such meeting, on the third Thursday of June at 10:00 am (CET) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day.

23.4 As long as the shares are admitted to a regulated market, the provisions of the law of 24 May 2011 concerning the exercise of certain rights of shareholders in listed companies (the "2011 Law") are applicable.

23.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, the precise description of the procedures that shareholders must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting of shareholders, the Record Date (as defined below), the manner in which shareholders must register to be admitted, the homepage and the mail and/or electronic address at which the complete text of any documents to be made available to shareholders and any draft resolutions to be adopted can be obtained. The notice shall take the form of announcements published thirty (30) days before the meeting at least in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in a Luxembourg newspaper and in any other media which can easily and on a non-discretionary basis be accessed within the European Economic Area. The convening notice shall be communicated also to the members of the management board, the supervisory board and the approved independent auditor in accordance with the 2011 Law.

23.6 One or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's share capital, may request the addition of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders and file draft resolutions in this respect. Such request and draft resolution(s) must be sent to the Company's registered office by registered letter or by electronic mail and must be received by the Company at least twenty-two (22) days prior to the date of the general meeting of shareholders. The Company will acknowledge receipt of requests within forty-eight (48) hours to the address indicated by the shareholders. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda at the latest fifteen (15) days prior to the general meeting of shareholders.

Art. 24. Admission.

24.1 Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company on midnight (24.00 h CET) on the date falling fourteen (14) days prior to the date of general meeting of shareholders (the "Record Date") shall be admitted to participate and vote in the relevant general meeting of shareholders.

24.2 A shareholder wishing to attend a general meeting of shareholders notifies the Company thereof at the latest on the Record Date in writing by mail, fax or by e-mail.

Art. 25. Conduct of general meetings.

25.1 A bureau of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the management board. The bureau of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

25.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

25.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her proxy in writing by transmitting the signed document by mail or by submitting a copy of the document by facsimile or electronic mail subject to the applicable provision of the 2011 Law.

25.4 If provided in the convening notice, a shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call, video-conference or by any other similar means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and

may effectively participate in the meeting. Shareholders who participate in a general meeting by such means of communication are deemed to be present for the computation of quorum and majority.

25.5 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail or submitting a copy of the signed voting form by facsimile or electronic mail to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least his/her name or corporate domination and address, the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes, the number, form and class of shares voted. The Company will only take into account voting forms received forty-eight hours (48h) before the general meeting of shareholders which they relate to and accompanied by evidence of the shareholder status at the Record Date.

25.6 The management board may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 26. Quorum and vote.

26.1 No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by the Law or by the Articles.

26.2 Each share entitles to one vote, subject to the provisions of the Law and the Articles. Unless otherwise required by the Law or by the Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and are adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

26.3 With respect to any resolution voted, the Company shall establish the number of votes validly cast, the proportion of the share capital represented and the number of votes in favour or against the resolution, as well as abstentions if and to the extent requested by any shareholder. If no such request is made in the general meeting of shareholders, the Company shall only be required to determine whether or not a proposed resolution has been adopted. Within fifteen (15) days after the date of the general meeting, the Company publishes on its homepage the result of the votes so determined.

Art. 27. Amendment of the articles. Except as otherwise provided herein or by the Law, any amendment of the Articles requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting of shareholders at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened, which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 28. Adjourning general meetings of shareholders.

28.1 Subject to the provisions of the Law, the management board may adjourn any general meeting of shareholders, including any general meeting of shareholders convened in order to resolve on an amendment of the Articles, for a period of four (4) weeks.

28.2 The management board must adjourn any general meeting of shareholders if so required by one or several shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the share capital of the Company.

28.3 By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Title VII. - Financial year - Allocation of profits

Art. 29. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 30. Allocation of profits.

30.1 The Net Profit (as defined below as NP) available for distribution shall be distributed as follows:

(i) first, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed to the holder of such share, except for the shares of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence);

(ii) then, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

30.2 Subject to the provisions of the Law, the distributable net profit shall mean the total amount of net profit of the Company increased by (i) any freely distributable share premium (on pro-rata of each class of shares) and other freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction, if any, and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, if any, but reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Company's Articles, each time as set out in the relevant accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$\text{DNP} = (\text{NP} + \text{P} + \text{CR}) - (\text{L} + \text{LR} + \text{LD})$$

Whereby:

DNP shall mean the distributable net profits;

NP shall mean the net profits, i.e. the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions (including carried forward profits);

P shall mean any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR means the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, if any;

L means losses (including carried forward losses);

LR means any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, such as, but without limitation, the allocation of five per cent (5%) of the net profit of the Company (the revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit) to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

LD means any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

30.3 Any redemption or cancellation of one or more entire classes of shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

(a) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class I Shares.

(b) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class H Shares.

(c) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class G Shares.

(d) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class F Shares.

(e) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class E Shares.

(f) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class D Shares.

(g) In case the Company has Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class C Shares.

(h) In case the Company has Class A Shares and Class B Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class B Shares.

(i) In case the Company has Class A Shares, article 30.1 (i) shall apply with respect to the holders of the Class A Shares.

30.4 The remaining balance, if any, is at the disposal of the general meeting of shareholders.

30.5 The management board may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

30.6 If a distribution has been approved, the general meeting or the management board, as the case may be, is entitled to fix the relevant date determining the shareholders entitlement to receive any such distribution, in cash or in kind.

Title VIII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title IX. - General provisions

Art. 32. General provisions. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law. In case the Articles exist in two or more languages the English language version of the Articles shall prevail."

Transitional provision

The first annual general meeting after conversion of the Company's corporate form into a société anonyme shall be held in 2015 on the day and place specified in the articles of association.

Shares

The articles of association of the Company having been established as aforesaid, the shares of the Company are attributed to the shareholders in proportion to their participation held in the transformed société à responsabilité limitée.

151752

Report

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Law, a report on the valuation of the “société à responsabilité limitée” has been established on 3 September 2014 by PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative “réviseur d’entreprises agréé”, with registered office at 400, Route d’Esch, L-1471 Luxembourg.

This report signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said report concludes as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company as at 3 September 2014 does not correspond at least to the minimum required capital to incorporate the Company as a public limited liability company (“Société Anonyme”).”

Sixth resolution

It is decided that the number of members on the supervisory board is set at four (4) and the following persons are appointed as of today as members of the supervisory board of the Company:

- a) Stephan Morgan, born on 3 October 1970 in Brighton, United Kingdom and with professional address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom,
- b) Christian Fehling, born on 31 March 1975 in Berlin, Germany and with professional address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom,
- c) Harald Joos, born on 26 May 1952 in Ulm, Germany, and with professional address at Königsallee 11, 14193 Berlin, Germany, and
- d) Dr. Stephan Kessel, born on 13 September 1953 in Aachen, Germany, and with professional address at Salinerstr 30, 30952 Ronnenberg, Germany.

Their mandate will expire at the annual general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending on 31 December 2019.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (EUR 4,100).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois septembre,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Ultima Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176940 et ayant un capital social de 8.223.604,90 EUR,

représentée par M. Philipp Moessner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 3 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d’acter:

I. Que la partie comparante, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Ultima Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176931, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1485 du 21 juin 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger du 28 Juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2364 du 25 septembre 2013.

II. Que le capital social de la Société est fixé à huit millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quarante-trois euros quatre-vingt-dix cents (8.222.443,90 EUR) représenté par 82.224.439 parts sociales de catégorie A, 82.224.439 parts sociales de catégorie B, 82.224.439 parts sociales de catégorie C, 82.224.439 parts sociales de catégorie D, 82.224.439 parts sociales de catégorie E, 82.224.439 parts sociales de catégorie F, 82.224.439 parts sociales de catégorie G, 82.224.439 parts sociales de catégorie H, 82.224.439 parts sociales de catégorie I, et 82.224.439 parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

III. Après ces déclarations, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, dans le cadre de la conversion de la forme sociale de la Société d'un société à responsabilité limitée en une société anonyme, décide (a) de mettre fin aux mandats des membres actuels du conseil de gestion de la Société avec effet à compter de la présente résolution et (b) d'octroyer décharge à M. Marc Elvinger, gérant de classe B, M. Christophe Gammal, gérant de classe B, M. Patrick Mathieu, gérant de catégorie A, et M. Denis van Roey, gérant de classe A, en tant que gérants de la Société, pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de transformer la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à ce jour, ayant un capital social de huit millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quarante-trois euros quatre-vingt-dix cents (8.222.443,90 EUR) représenté par 82.224.439 actions de catégorie A, 82.224.439 actions de catégorie B, 82.224.439 actions de catégorie C, 82.224.439 actions de catégorie D, 82.224.439 actions de catégorie E, 82.224.439 actions de catégorie F, 82.224.439 actions de catégorie G, 82.224.439 actions de catégorie H, 82.224.439 actions de catégorie I, et 82.224.439 actions de catégorie J d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune. Cette transformation n'a pas pour conséquence la création d'une nouvelle personnalité juridique et il s'agit toujours de la même société qui poursuit son existence sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, entre le(s) (futur(s)) détenteur(s) des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée transformée.

Troisième résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de «Ultima Lux S.à r.l.» en «Armacell International S.A.».

Quatrième résolution

Il est décidé que la Société sera gérée par un système dualiste composé d'un directoire ayant un minimum de deux (2) membres et d'un conseil de surveillance ayant un minimum de quatre (4) membres.

Cinquième résolution

Suite à la transformation et aux résolutions susmentionnées, il est décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Titre 1^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La dénomination de la Société est «Armacell International S.A.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du directoire.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social

sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. La directrice peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de la détention de ces intérêts.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à huit millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quarante-trois euros quatre-vingt-dix cents (8.222.443,90 EUR) représenté par des actions entièrement libérées comprenant:

- a) 82.224.439 actions de catégorie A d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie A»);
- b) 82.224.439 actions de catégorie B d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie B»);
- c) 82.224.439 actions de catégorie C d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie C»);
- d) 82.224.439 actions de catégorie D d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie D»);
- e) 82.224.439 actions de catégorie E d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie E»);
- f) 82.224.439 actions de catégorie F d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie F»);
- g) 82.224.439 actions de catégorie G d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie G»);

h) 82.224.439 actions de catégorie H d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie H»);

i) 82.224.439 actions de catégorie I d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie I»);

j) 82.224.439 actions de catégorie J d'une valeur nominale de un cent (0.01 Cent) chacune (les «Actions de Catégorie J»).

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

6.3. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime sur lequel toute prime payée pour toute action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime est à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes actions que la Société peut racheter à son/ses actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

7.2. Les actions au porteur doivent être signées par deux membres du directoire ou conformément à la Loi. Ces signatures pourront être soit manuscrites ou imprimées ou par fax. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le directoire. Dans ce cas, la signature doit être manuscrite. Excepté dans le cas de certificats globaux d'actions prenant la forme de certificats globaux au porteur déposés auprès d'un système de règlement de titres, le certificat de l'action contiendra en particulier la date de l'acte constitutif de la Société et la date de publication de celui-ci, le capital de la Société, le nombre et le type de chaque catégorie d'actions et la valeur nominale des titres ou de l'intérêt dans la Société qu'ils représentent, une brève description des apports faits à la Société et les conditions applicables, tout avantage spécial conféré aux fondateurs, la durée de la Société et le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et la commune dans laquelle elle se tiendra. Les actions au porteur doivent être déposées auprès d'un dépositaire professionnel nommé par le directoire.

7.3. Les actions peuvent être entrées sans numéro de série dans les comptes de titres fongibles auprès d'institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels. Les actions détenues en dépôt ou sur un compte auprès de cette institution financière ou de ce dépositaire professionnel doivent être consignées dans un compte ouvert au nom du déposant et peuvent être transférées d'un compte à un autre, que ce compte soit tenu par la même ou une autre institution financière ou dépositaire. Le déposant dont les actions sont détenues par l'intermédiaire de ces comptes de titres fongibles aura les mêmes droits et obligations que s'il détenait directement les actions.

7.4. Dans le cas d'actions nominatives, un registre des actions sera tenu au siège social, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce registre indique le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, la valeur nominale ou le pair comptable payé(e) pour chacune de ces actions, l'émission d'actions, le transfert des actions et les dates de ces émissions et transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre. Les certificats de ces entrées peuvent être transmis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du directoire ou par deux autres membres du directoire.

7.5. Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts. Tous les droits et obligations attachés aux actions sont transmis à tout cessionnaire de ces dernières.

7.6. La Société peut, dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. Directoire - élection - Révocation et durée du mandat.

8.1. L'administration de la Société est régie par les articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi, sauf disposition contraire prévue par les Statuts.

8.2. La Société sera dirigée par un directoire, lequel exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

8.3. Le directoire sera composé de deux (2) membres au moins, actionnaires ou non, qui seront nommés par le conseil de surveillance qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

8.4. Le directoire élira parmi ses membres un président. En cas d'absence de ce dernier à la réunion du directoire, les autres membres du directoire désigneront un autre membre du directoire en tant que président pro tempore qui présidera la réunion.

8.5. Tout membre du directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par une décision adoptée par le conseil de surveillance.

8.6. La durée du mandat des membres du directoire ne peut excéder six (6) ans. Tout membre du directoire peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 9. Vacance d'une place de membre du directoire. En cas de vacance d'une place de membre du directoire, le conseil de surveillance peut désigner un de ses membres pour agir en tant que membre du directoire. Durant cette période, les fonctions de l'intéressé seront suspendues en tant que membre du conseil de surveillance. Le directoire ne peut pas combler provisoirement une vacance du poste d'un membre du directoire.

Art. 10. Pouvoirs du directoire.

10.1. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la Loi ou les Statuts réservent au conseil de surveillance ou à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. Conformément à l'article 60bis-8 de la Loi, la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être déléguées à un (1) ou plusieurs membres du directoire ou à toute(s) autre(s) personne(s) agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront déterminées par une résolution du directoire, conformément à la Loi.

10.3. La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres en tant qu'agent(s) de la Société.

Art. 11. Matières soumises a consentement préalable. Le directoire requiert le consentement préalable du conseil de surveillance dans les matières suivantes:

a) l'adoption du plan d'entreprise (business plan) (budget; y compris les dépenses d'investissements, personnelles et plan financier) pour le groupe Armacell pour l'exercice social suivant et une prévision des exercices sociaux ultérieurs);

b) les autres dépenses d'investissements qui ne sont pas incluses dans le plan d'entreprise (business plan) de la Société et qui excèdent un montant de 1.500.000 EUR plus TVA, par cas individuel ou, quel que soit le montant du cas individuel, si le montant total de dépenses d'investissements non prévu dans le plan d'entreprise (business plan), de 3.000.000 EUR plus TVA est atteint ou serait atteint via l'opération;

c) la constitution ou la liquidation de sociétés et d'associations et l'achat ou la vente d'actions ou d'activités, si la valeur, incluant la prise en charge du passif, excède un montant de 5.000.000 EUR plus TVA par cas individuel.

d) l'ouverture de nouveaux domaines d'activités importants et l'abandon de domaines d'activités importants.

e) la conclusion, la modification ou la résiliation d'accords entre sociétés, conformément à la loi luxembourgeoise ou sec. 291, 292 du German Stock Corporation Act;

f) des mesures de transformation en vertu de la loi luxembourgeoise ou la German Transformation Act, la recapitalisation importante, la réorganisation et la restructuration ainsi que la fusion de domaines d'activités importants de la Société ou de ses filiales qui ont, par rapport aux états financiers consolidés de la Société, un revenu avant impôts de plus de 5 % ou un total du bilan de plus de 5 %;

g) le rachat par la Société de ses propres actions;

h) l'achat ou la vente, ou la création, l'achat ou la vente de droits équivalents à des droits de titre dans l'immobilier, si le volume de l'investissement ou de désinvestissement excède un montant de 3.000.000 EUR plus TVA, par cas individuel;

i) la requête, la création, la modification, l'extension, le remboursement anticipé, la résiliation ou l'octroi de lignes de crédit, prêts ou autres contrats de financement d'une valeur nominale de plus de 5.000.000 EUR plus TVA par cas individuel ou, quel que soit le montant, si le montant global de 20.000.000 EUR plus TVA est atteint ou serait atteint via l'opération, au cours d'un exercice social, et quel que soit le montant si des lignes de crédit, prêts ou autre récolte de fonds est accordé ou convenu d'être accordé à des tiers hors du groupe Armacell (sauf les termes de paiement convenus aux conditions normales de marché);

j) la fourniture de garanties ou de titres d'une valeur nominale de plus de 3.000.000 EUR plus TVA par cas individuel ou, quel que soit le montant si (i) le montant global de 5.000.000 EUR plus TVA est atteint ou serait atteint via l'opération, au cours d'un exercice social ou (ii) est accordée ou convenue d'être accordée à des tiers en dehors du groupe Armacell;

k) le recours aux tribunaux - y compris la résolution de conflit pré et non procédurale - d'une importance fondamentale pour la Société ou le groupe Armacell, en particulier, mais sans s'y limiter, les litiges et conflits avec les partenaires d'affaires importants d'un montant de litige supérieur à 2.000.000 EUR;

l) la mise en place ou la modification matérielle de programmes de participation de salariés existants, bénéfiques partagés ou programmes similaires incitatifs;

m) tout changement fondamental des méthodes d'évaluation utilisées dans le cadre de l'information financière de la Société;

n) l'approbation des contrats avec les réviseurs concernant des services consultatifs supplémentaires, si les frais cumulatifs de ces services excèdent ou sont susceptibles d'excéder 50% de la rémunération de l'audit annuel;

o) si le directoire est impliqué dans des transactions de sociétés affiliées ou sociétés dans lesquelles il détient une participation par le biais d'instructions, d'approbations, de votes ou de toute autre manière. Le directoire doit s'assurer, dans la mesure permise par la Loi, que ces opérations ainsi que les opérations nécessitant l'approbation du conseil de surveillance en vertu des Statuts dans des sociétés affiliées exigent l'approbation préalable et ne peut accorder son approbation après que l'approbation par le conseil de surveillance ait été obtenue;

p) nomination et révocation des membres de la gestion du groupe et de toute modification de la rémunération de ces membres de la gestion du groupe;

q) l'émission d'actions ou d'autres titres de toute nature par une filiale directe ou indirecte de la Société avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins EUR 20.000.000 (une «Filiale Clé»);

r) le transfert d'actions dans une Filiale Clé;

s) tout changement d'auditeur d'une Filiale Clé; et

t) toute autre matière individuelle telle que le conseil de surveillance décide de temps à autre.

Le conseil de surveillance peut de façon révocable accorder l'approbation à un groupe spécifique d'opérations en général ou dans le cas où l'opération individuelle remplit certaines conditions.

Art. 12. Convocation des réunions du directoire.

12.1. Le directoire se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) de ses membres le demandent.

12.2. Avis écrit de toute réunion du directoire doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, par lettre, fax, courriel ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis de convocation n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du directoire donné par écrit par lettre, fax, courriel ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis de convocation n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le directoire. Aucun avis de convocation ne sera requis au cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément aux Statuts.

Art. 13. Tenue des réunions du directoire.

13.1. Chaque membre du directoire de la Société peut agir à toute réunion du directoire en désignant par écrit par lettre, fax, courriel ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du directoire comme son mandataire. Un membre du directoire peut représenter plus d'un membre du directoire par procuration aussi longtemps que les deux membres du directoire sont présents à la réunion.

13.2. Le directoire ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire à une réunion du directoire. Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion. En cas d'égalité des voix, le président ou le président pro tempore aura une voix prépondérante.

13.3. Tout membre du directoire qui participe à une réunion du directoire via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du directoire présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Une réunion du directoire tenu par ces moyens de communication sera considérée comme étant tenue à Luxembourg si l'appel est initié de Luxembourg.

Les membres du directoire qui participent à une réunion du directoire via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

13.4. En cas d'urgence les résolutions circulaires signées par tous les membres du directoire seront considérées comme étant valablement adoptées comme une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique transmise par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

13.5. Sauf disposition contraire prévue par la loi, tout membre du directoire qui a, directement ou indirectement, un conflit d'intérêts dans une transaction soumise à l'approbation par le directoire qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le directoire de ce conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion. Le membre concerné du directoire ne peut prendre part aux discussions et ne peut pas voter sur l'opération concernée. Tout conflit d'intérêts doit être rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant de prendre toute décision sur tout autre point. En cas de conflit d'intérêts d'un membre du directoire, en outre, l'autorisation du conseil de surveillance est requise.

13.6. Dans le cas où un membre du directoire s'abstient de voter conformément à l'article 13.5, les résolutions adoptées à la majorité des autres membres du directoire présents ou représentés seront valables.

13.7. Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président du directoire ou le président pro tempore doit établir le procès-verbal de toute réunion du directoire, lequel doit être signé par le président ou le président pro tempore, par le secrétaire, s'il y en a un, et tout membre du directoire participant à la réunion qui souhaite signer ce procès-verbal.

13.8. Toute copie et tout extrait de l'original du procès-verbal destiné(e) à être produit(e) dans une procédure judiciaire ou à être délivré(e) à un tiers doit être signé(e) par le président du directoire ou par le président pro tempore du directoire.

Art. 14. Relations avec les tiers.

14.1. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été octroyé par le directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de la/des personne(s) à qui tel pouvoir en relation avec la gestion journalière a été délégué en conformité avec les règles régissant telle délégation.

14.2. Le directoire représente la Société vis-à-vis des tiers et dans tous litiges, soit comme demandeur soit comme défendeur. Toute signification contre ou en faveur de la Société sera valablement faite au nom de la Société seule.

Titre IV. - Le conseil de surveillance

Art. 15. Conseil de surveillance - Élection - Révocation et durée du mandat.

15.1. Le conseil de surveillance est composé d'au moins quatre (4) membres.

15.2. Le conseil de surveillance doit choisir un président du conseil de surveillance parmi ses membres.

15.3. Un membre du directoire ne peut être en même temps membre du conseil de surveillance.

15.4. Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires fixera la durée du mandat des membres du conseil de surveillance. Chaque membre du conseil de surveillance reçoit une rémunération annuelle fixe de 50.000 euros. Le président du conseil de surveillance reçoit deux fois la rémunération fixe. Chaque membre d'un comité du conseil de surveillance reçoit une rémunération annuelle supplémentaire de 10.000 euros ou, dans le cas du président d'un comité du conseil de surveillance, 25.000 euros (quel que soit le nombre d'adhésions ou de présidences dans des comités du conseil de surveillance). La Société rembourse à chaque membre du conseil de surveillance ses frais engagés ainsi que toute taxe de vente engagée dans le cadre de son travail en tant que membre du conseil de surveillance.

15.5. Tout membre du conseil de surveillance peut être révoqué à tout moment, sans motif et sans préavis par l'assemblée générale des actionnaires.

15.6. La durée du mandat des membres du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) ans et tout membre du conseil de surveillance restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du conseil de surveillance peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 16. Vacance d'une place de membre du conseil de surveillance. En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance, les membres restants peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires (mais en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du conseil de surveillance qu'il/elle remplace) qui décidera de la nomination permanente.

Art. 17. Pouvoirs du conseil de surveillance.

17.1. Le conseil de surveillance, dont les membres ne doivent pas être actionnaires de la Société, sont en charge du contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

17.2. Le conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société et peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander au directoire de fournir toutes informations nécessaires à l'exercice de son contrôle et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il jugerait utiles à l'accomplissement de ses fonctions.

17.3. Au moins tous les trois (3) mois, le directoire fournit un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires et de leur évolution prévisible. En outre, le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1. Le conseil de surveillance peut confier à un ou plusieurs de ses membres des mandats spéciaux pour une ou plusieurs tâches spécifiques. Il peut également décider de créer des comités et déterminer leurs compositions et leurs fonctions. Ces comités sont placés sous le contrôle du conseil de surveillance. Toutefois, l'attribution de ces fonctions à un comité ne doit pas se traduire par une délégation de pouvoirs qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts au conseil de surveillance ou par une réduction ou une limitation des pouvoirs du directoire.

18.2. Le conseil de surveillance aura un comité d'audit et un comité de rémunération et de nomination. Le comité d'audit doit, en particulier, gérer le suivi du processus de la comptabilité, de l'efficacité du système de contrôle interne, système de gestion des risques et système d'audit interne, l'audit des états financiers annuels, et en particulier l'indépendance du réviseur, les services supplémentaires rendus par le réviseur, la délivrance du mandat d'audit au réviseur, la détermination des points clés de l'audit et de la convention d'honoraires, et de la conformité. Le comité de rémunération et de nomination fera des recommandations au conseil de surveillance et au directoire sur les termes d'engagement, le paiement des avantages et des primes, le cas échéant, aux gérants et aux employés. Il doit également proposer des candidats appropriés au conseil de surveillance pour recommandation à l'assemblée générale.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil de surveillance.

19.1. Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de deux (2) membres au moins cinq fois par an (plus une réunion avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires) au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de surveillance doit être convoqué à la demande du directoire. Le conseil de surveillance peut inviter les membres du directoire à assister à une réunion du conseil de surveillance avec une voix consultative.

19.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de surveillance doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion par lettre, fax, courriel ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis de convocation n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par écrit par lettre,

fax, courriel ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document signé étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis de convocation n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le conseil de surveillance. Aucun avis de convocation ne sera requis au cas où tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément aux Statuts.

Art. 20. Tenue des réunions du conseil de surveillance.

20.1. Chaque membre du conseil de surveillance de la Société peut agir à toute réunion du conseil de surveillance en désignant par écrit par lettre, fax, courriel ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil de surveillance comme son mandataire. Un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un membre du conseil de surveillance par procuration aussi longtemps qu'au moins deux membres du conseil de surveillance sont présents à la réunion.

20.2. Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire à une réunion du conseil de surveillance. Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion. En cas de vote égalitaire, le président ou le président pro tempore aura une voix prépondérante.

20.3. Tout membre du conseil de surveillance qui participe à une réunion du conseil de surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de surveillance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Une réunion du conseil de surveillance tenu par ces moyens de communication sera considérée comme étant tenue à Luxembourg si l'appel est initié de Luxembourg.

20.4. En cas d'urgence les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de surveillance seront considérées comme étant valablement adoptées comme une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique transmise par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

20.5. Sauf disposition contraire prévue par la loi, tout membre du conseil de surveillance qui a, directement ou indirectement, un conflit d'intérêts dans une transaction soumise à l'approbation par le conseil de surveillance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le conseil de surveillance de ce conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion. Le membre concerné du conseil de surveillance ne peut prendre part aux discussions et ne peut pas voter sur l'opération concernée. Tout conflit d'intérêts doit être rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant de prendre toute décision sur tout autre point.

Titre V. - Surveillance par un commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises agréé

Art. 21. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Excepté lorsqu'en vertu de la Loi, les comptes annuels statutaires de la Société doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, la Société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), suivant le cas, sera/ont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires aux comptes peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif. Les réviseurs d'entreprises agréés ne peuvent être révoqués par l'assemblée générale que pour des motifs valables.

Titre VI. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

22.1. Toutes les assemblées générales des actionnaires régulièrement constituées représentent la totalité des actionnaires de la Société.

22.2. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs qui lui sont conférés par les Statuts et par la Loi.

22.3. Si la Société a un actionnaire unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par les Statuts et par la Loi.

Art. 23. Convocation d'une assemblée générale des actionnaires.

23.1. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le directoire ou le conseil de surveillance, selon le cas, pour être tenue au lieu et à la date, comme précisé dans l'avis de convocation à cette réunion. Avant la publication de l'avis de convocation, le directoire doit communiquer au conseil de surveillance les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, afin de permettre au conseil de surveillance de les commenter.

23.2. Une assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire sur demande écrite, indiquant l'ordre du jour, adressée au directoire, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

23.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la commune du siège social comme précisé dans la convocation à cette réunion, le troisième

jeudi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est un jour férié ou tombe durant un week-end, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

23.4. Tant que les actions sont admises sur un marché réglementé, les dispositions de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées (la «Loi de 2011») sont applicables.

23.5. L'avis de convocation de toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour de la réunion, le lieu, la date et l'heure de la réunion, la description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour être en mesure de participer et voter à l'assemblée générale des actionnaires, la Date d'Enregistrement (tel que définie ci-dessous), la manière dont les actionnaires doivent s'inscrire pour être admis, la page d'accueil et l'adresse et / ou l'adresse électronique à laquelle le texte intégral de tout document devant être mis à la disposition des actionnaires et tout projet de résolutions devant être adoptées peuvent être obtenus. L'avis doit prendre la forme d'annonces publiées au moins trente (30) jours avant la réunion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois et dans tout autre média qui peut facilement et sur une base non discrétionnaire être consultée dans l'Espace Economique Européen. L'avis de convocation doit être également communiqué aux membres du directoire, au conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé, conformément à la Loi de 2011.

23.6. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de la Société, peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires et déposer un projet de résolutions à cet égard. Cette demande et le projet de résolution(s) doivent être adressés au siège social de la Société par lettre recommandée ou par courrier électronique et doivent être reçues par la Société au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires. La Société accusera réception des demandes dans les quarante-huit (48) heures à l'adresse indiquée par les actionnaires. Dans le cas où une telle demande entraîne une modification de l'ordre du jour de la réunion en question, la Société mettra à la disposition un ordre du jour révisé au plus tard quinze (15) jours avant l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Admission.

24.1. Tout actionnaire qui détient une ou plusieurs action(s) de la Société à minuit (24h00 CET) à la date tombant quatorze (14) jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires (la «Date d'Enregistrement») sera admis à participer et à voter à l'assemblée générale des actionnaires concernée.

24.2. Un actionnaire souhaitant participer à l'assemblée générale des actionnaires informe par écrit la Société au plus tard à la Date d'Enregistrement par écrit, par courrier, fax ou e-mail.

Art. 25. Tenue des assemblées générales.

25.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, dont chacun doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires et ne doit ni nécessairement être actionnaire, ni membre du directoire. Le bureau de l'assemblée doit en particulier veiller à ce que la réunion se déroule conformément aux règles applicables.

25.2. Une liste de présence doit être tenue pour toute assemblée générale des actionnaires.

25.3. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires par nomination d'une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit, en transmettant le document signé par courrier ou en soumettant une copie du document par fax ou par courrier électronique sous réserve de la disposition applicable de la Loi de 2011.

25.4. Si cela est prévu dans l'avis de convocation, un actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de l'actionnaire et permettant que toutes les personnes prenant part à la réunion s'entendent de manière continue et puissent effectivement participer à la réunion. Les actionnaires qui participent à une assemblée générale par ces moyens de communication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

25.5. Tout actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires par le biais d'un formulaire de votes signé, envoyé par la poste ou en soumettant une copie du formulaire de votes signé par fax ou par courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de votes fournis par la Société qui contiennent au minimum leur nom ou leur dénomination sociale et leur adresse, le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de la réunion, les propositions soumises à la décision de l'assemblée ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée ou de s'abstenir de voter en cochant les cases appropriées, le nombre, la forme et la catégorie d'actions votées. La Société ne prendra en compte que les formulaires de votes reçus 48 heures (48h) avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent et accompagnés de la preuve de la qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

25.6. Le directoire peut déterminer des conditions complémentaires qui doivent être remplies par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Quorum et vote.

26.1. Aucun quorum n'est requis pour l'assemblée générale des actionnaires pour agir et délibérer valablement, sauf exigence contraire de la Loi ou des Statuts.

26.2. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts. Sauf requis autrement par la Loi ou par les Statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum de présence et sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital représentée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

26.3. En ce qui concerne toute résolution votée, la Société doit établir le nombre de votes valablement exprimés, la portion du capital social représenté et le nombre de votes en faveur ou contre la résolution, ainsi que les abstentions si et dans la mesure où tout actionnaire le requiert. Si aucune demande n'est faite à l'assemblée générale des actionnaires, la Société sera uniquement tenue de déterminer si oui ou non une résolution proposée a été adoptée. Dans les quinze (15) jours après la date de l'assemblée générale, la Société publie sur son site le résultat des votes ainsi déterminé.

Art. 27. Modification des statuts. Sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi, toute modification des Statuts nécessite une majorité d'au moins deux tiers des votes exprimés valablement à une assemblée générale des actionnaires où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, qui peut délibérer quel que soit la portion du capital social représenté et où les résolutions sont prises à une majorité d'au moins deux tiers des votes exprimés valablement. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 28. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.

28.1. Sous réserve des dispositions de la Loi, le directoire peut ajourner toute assemblée générale des actionnaires, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des Statuts, pour une période de quatre (4) semaines.

28.2. Le directoire doit ajourner toute assemblée générale des actionnaires si cela est requis par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

28.3. Suite à un tel ajournement d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée lors de cette réunion sera annulée.

Titre VII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 30. Répartition des bénéfices.

30.1. Le Bénéfice Net (comme défini ci-dessous comme BN) disponible pour la distribution sera distribué comme suit:

(i) premièrement, un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué au détenteur de cette action, à l'exception des actions de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire premièrement aux Actions de Catégorie J, ensuite si aucune Actions de Catégorie J n'existe, aux Actions de Catégorie I, et ce jusqu'à ce que seules les Actions de Catégorie A existent);

(ii) ensuite, le solde du montant total distribuable doit être distribué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire premièrement aux Actions de Catégorie J, ensuite si aucune Actions de Catégorie J n'existe, aux Actions de Catégorie I, et ce jusqu'à ce que seules les Actions de Catégorie A existent).

30.2. Sous réserve de dispositions contraires prescrites par la Loi, le bénéfice net distribuable représente le montant total du bénéfice net de la Société augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuables (au prorata de chaque catégorie d'actions) et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social, s'il y a lieu, et de la réduction de la réserve légale relative aux catégories d'actions à annuler, s'il y a lieu, mais réduit de (x) toute perte (y compris les pertes reportées) et (y) toute somme à placer dans une réserve en vertu des dispositions de la Loi ou des Statuts de la Société, chaque fois comme indiqué dans les comptes y relatifs (pour éviter tout doute, sans double comptage) de telle manière que:

$$\text{BND} = (\text{BN} + \text{R} + \text{RC}) - (\text{P} + \text{RL} + \text{LD})$$

Ainsi:

BND signifie les bénéfices nets distribuables;

BN signifie les bénéfices nets, c'est à dire la balance excédentaire du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions (y compris les bénéfices reportés);

R signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC signifie le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale liée à la catégorie d'actions à annuler, s'il y a lieu;

P signifie les pertes (y compris les pertes reportées);

RL signifie toute somme à placer dans une réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts telles que, mais sans s'y limiter, l'attribution de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société (les revenus de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, dépréciations, provisions et taxes constituent le bénéfice net) à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

LD signifie tout dividende échu et non payé dans la mesure où ce dernier n'a pas déjà été réduit du BN.

30.3 Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs catégories entière d'actions de la Société sera réalisé(e) par ordre alphabétique inversé auquel cas la procédure d'allocation suivante s'appliquera:

a) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie I.

b) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie H.

c) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie G.

d) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie F.

e) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie E.

f) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie D.

g) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie C.

h) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie B.

i) Dans le cas où la Société a des Actions de Catégorie A, l'article 30.1 (i) sera applicable quant aux détenteurs d'Actions de Catégorie A.

30.4. Le solde restant, s'il y en a, est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

30.5. Le directoire peut payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

30.6. Si une distribution a été approuvée, l'assemblée générale ou le directoire, selon le cas, a le droit de fixer la date pertinente déterminant les droits des actionnaires à recevoir une telle distribution, en numéraire ou en nature.

Titre VIII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 32. Dispositions générales. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il sera référé à la Loi. Dans le cas où les Statuts existent en deux ou plusieurs langues, la version anglaise des Statuts prévaut.»

Disposition transitoire

La première assemblée générale annuelle après la conversion de la forme de la Société en société anonyme se tiendra en 2015 à la date et au lieu spécifiés dans les statuts.

Actions

Les statuts de la Société ayant été établi comme susmentionné, les actions de la Société sont attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation détenue dans la société à responsabilité limitée transformée.

Rapport

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi, un rapport d'évaluation de la société à responsabilité limitée a été établi le 3 septembre 2014 par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Ce rapport signé «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

Conclusion dudit rapport:

«Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que les actifs nets de la Société au 3 septembre 2014 ne correspondent pas au moins au capital minimum requis pour constituer la Société en tant que société anonyme («Société Anonyme»).»

151763

Sixième résolution

Il est décidé que le nombre de membres du conseil de surveillance est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées à partir de ce jour en tant que membres du conseil de surveillance de la Société:

a) Stephan Morgan, né le 3 octobre 1970 à Brighton, Royaume-Uni et résidant professionnellement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni,

b) Christian Fehling, né le 31 mars 1975 à Berlin, Allemagne et résidant professionnellement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni,

c) Harald Joos, né le 26 mai 1952 à Ulm, Allemagne et résidant professionnellement à Königsallee 11, 14193 Berlin, Allemagne et

d) Dr. Stephan Kessel, né le 13 septembre 1953 à Aachen, Allemagne et résidant professionnellement à Salinerstr 30, 30952 Ronnenberg, Allemagne.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires décidant des comptes pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2019.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi, sont toutes remplies.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille cent euros (4.100 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT acte, fait et passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philipp Moessner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 septembre 2014. LAC / 2014 / 41486. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145197/1201.

(140164532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Mauredoc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 175.489.

- Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 1^{er} septembre 2014 et acceptée par le gérant au nom de la Société, il résulte que le capital social de la société MAUREDOK S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 210 EUR chacune est désormais intégralement détenu par Monsieur Maurizio RENNA, industriel, né à Trepuzzi (Italie) le 5 août 1964, demeurant à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Pour extrait conforme

Maurizio RENNA

Gérant

Référence de publication: 2014149574/16.

(140170668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 216.125,88.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of August, before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who shall keep the original of this deed,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Achilles Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixteen thousand one hundred twenty-five pounds sterling and eighty-eight pence sterling (GBP 216,125.88) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.958 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 November 2010 under number 2475. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 May 2012 under number 1241.

THERE APPEARED:

Achilles Holdings 1 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of seven hundred eighteen thousand sixty pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 718,060.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.952 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The entire share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate on the agenda as hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Full amendment and restatement of the articles of association of the Company (without amendment to the corporate object clause);

2. Appointment, with immediate effect and for an indefinite period, of (i) Andrew Baddeley, born on 23 May 1964 in Stretford (United Kingdom) and residing professionally at 55 Bishopsgate, London EC2N 3AS, United Kingdom, and Antony Usher, born on 1 November 1965 in Croydon (United Kingdom) and residing professionally at 55 Bishopsgate, London EC2N 3AS, United Kingdom, as class A managers of the Company, and (ii) Sandra Legrand, born on 14 September 1974 in Bastogne (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Philippe Delrée, born on 10 April 1978 in Liège (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and Delphine Schmidt, born on 2 February 1984 in Rocourt (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B managers of the Company; and

3. Delegation of powers to any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause) so that the fully restated Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Achilles Holdings 2 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

3.2. This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

3.4. The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

3.5. The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

3.6. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

3.7. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at two hundred thirteen thousand two hundred twenty-five pounds sterling and eighty-eight pence sterling (GBP 213,225.88) divided into one million nine hundred five thousand two hundred ninety-two (1,905,292) ordinary class A1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class B1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class C1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class D1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class E1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class F1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class G1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class H1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class I1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) ordinary class J1 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class A2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class B2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class C2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class D2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class E2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class F2 shares, one

hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class G2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class H2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class I2 shares, one hundred forty thousand nine hundred and sixty (140,960) ordinary class J2 shares and eight hundred sixty thousand three hundred fifty-six (860,356) preference shares, all with a par value of one pence sterling (GBP 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by managers of different classes including at least one or several class A managers and one or several class B managers. The class B managers shall not be UK residents. For the avoidance of doubt, the Company may also have one or several Apollo Luxco 2 managers and one or several CVC Luxco 2 managers.

7.2. The managers shall be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The managers shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if at least two (2) managers are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that, at all times, a majority of the managers present or represented at the meeting be in Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

9.2. Each manager is entitled to reimbursement by the Company of all reasonable expenses incurred by him in connection with his office as a manager, subject to the production of such receipts as may reasonably be required.

9.3. The Company shall exculpate and indemnify each of the current and former directors, officers, agents, managers, partners and employees of the Company (each an Indemnified Person) from and against any liability, any amount paid or incurred by such Indemnified Person in settlement of any such liability, and all expenses reasonably incurred or paid by such Indemnified Person in connection with any suit, claim, action or proceeding in which it becomes involved (as a party or otherwise) by virtue of such Indemnified Person becoming involved in the business and affairs of the Company, in each case to the fullest extent permitted by Luxembourg law.

9.4. Subject to the applicable Luxembourg law, no manager, who was appointed prior to August 29, 2014 will have any duty to disclose, communicate or present any actual or potential transactions, matters, business or corporate opportunities to the Company, and each manager may pursue, directly or indirectly, such corporate opportunity for itself or direct such corporate opportunity to another person, without liability to the Company for breach of any duty or any liability to account for any profit as a result of such corporate opportunity, provided always that the relevant manager acts in the corporate interest of the Company, that no confidential information relating to the Company is used for such purposes and that information barriers and/or other procedures approved by the Board to deal with actual or potential conflicts of interest are put in place and maintained.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 10.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held in Luxembourg, at the time and location specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect and for an indefinite period of time, (i) Andrew Baddeley, born on 23 May 1964 in Stretford (United Kingdom) and residing professionally at 55 Bishopsgate, London EC2N 3AS, United Kingdom, and Antony Usher, born on 1 November 1965 in Croydon (United Kingdom) and residing professionally at 55 Bishopsgate, London EC2N 3AS, United Kingdom, as class A managers of the Company, and (ii) Sandra Legrand, born on 14 September 1974 in Bastogne (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Philippe Delrée, born on 10 April 1978 in Liège (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and Delphine Schmidt, born on 2 February 1984 in Rocourt (Belgium) and residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B managers of the Company.

In the light of the foregoing, the Sole Shareholder notes that, as of the date hereof, the board of managers of the Company is composed of:

- Andrew Baddeley, class A manager;
- Antony Usher, class A manager;
- Sandra Legrand, class B manager;
- Philippe Delrée, class B manager;
- Delphine Schmidt, class B manager;
- Michael Kidd, Apollo Luxco 2 manager;
- Sachin Khajuria, Apollo Luxco 2 manager;
- Emanuela Brero, CVC Luxco 2 manager; and
- Manuel Mouget, CVC Luxco 2 manager.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour d'août,

par-devant Maître Blance Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Achilles Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de deux cent seize mille cent vingt-cinq Livres Sterling

et quatre-vingt-huit pence (GBP 216.125,88) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.958 (la Société). La Société a été constituée le 8 octobre 2010 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2475 du 16 novembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1241 du 18 mai 2012.

A COMPARU:

Achilles Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de sept cent dix-huit mille soixante Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 718.060,90) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.952 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La totalité du capital social de la Société est valablement représentée à la présente Assemblée qui est dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social);

2. Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de (i) Andrew Baddeley, né le 23 mai 1964 à Stretford (Royaume Uni) et résidant professionnellement au 55 Bishopgate, London EC2N 3AS, Royaume Uni, et Antony Usher, né le 1 novembre 1965 à Croydon (Royaume Uni) et résidant professionnellement au 55 Bishopgate, London EC2N 3AS, Royaume Uni en qualité de gérants de classe A de la Société, et (ii) Sandra Legrand, née le 14 septembre 1974 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Philippe Delrée, né le 10 avril 1978 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Delphine Schmidt, née le 2 février 1984 à Rocourt (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en qualité de gérants de classe B de la Société; et

3. Délégation de pouvoirs à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société au dépôt des mentions nécessaires dans le cadre des résolutions précédentes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et de signer, délivrer et agir dans le cadre de tout document nécessaire ou utile à ces fins.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les Statuts (sans modifier la clause d'objet social) de sorte que les Statuts reformulés aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Achilles Holdings 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

3.3. La Société peut également utiliser ses ressources pour investir dans de l'immobilier, des droits de propriété intellectuelle ou tous autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute forme ou de toute nature.

3.4. La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toutes autres formes de sûretés ainsi que toute forme de cautions, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

3.5. La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant, de façon non limité, l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela soit conforme au meilleur intérêt de la Société et n'engendre aucune obligation d'autorisation spécifique.

3.6. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et entreprendre dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, opportune, appropriée, liée à, ou non contraire, à l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

3.7. Nonobstant ce qui précède, la Société ne conclura aucune transaction qui entraînerait l'entreprise par ladite Société d'une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation.

Art. 4. Durée.

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent treize mille deux cent vingt-cinq livres sterling et quatre-vingt-huit cents (GBP 213.225,88) divisé en un million neuf cent cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (1.905.292) parts sociales ordinaires de classe A1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe B1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe C1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe D1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe E1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe F1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe G1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe H1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe I1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales ordinaires de classe J1, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe A2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe B2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe C2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe D2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe E2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe F2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe G2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe H2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe I2, cent quarante mille neuf cent soixante (140.960) parts sociales ordinaires de classe J2, et huit cent soixante mille trois cent cinquante-six (860.356) parts sociales préférentielles, toutes ayant une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par des gérants de différentes classes, y compris au moins un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Les gérants de classe B ne peuvent pas être résidents du Royaume Uni. Pour éviter tout doute, la Société peut également avoir un ou plusieurs gérants Apollo Luxco 2 et un ou plusieurs gérants CVC Luxco 2.

7.2. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants composeront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à condition qu'à tout moment, la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion soient à la Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

9.2. Chaque gérant a droit au remboursement par la Société de tous les frais raisonnables qu'il a supportés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de gérant, sous réserve de la présentation des reçus pouvant être à juste titre exigés.

9.3. La Société déchargera et indemniserà chacun gérants, cadres, agents, dirigeants, associés et employés des associés de la Société actuels et précédents (chacun étant une Personne indemnisée) de toute responsabilité, de tous montants payés ou engagés par ladite Personne indemnisée en règlement de cette responsabilité, et de tous frais à juste titre engagés ou payés par ladite Personne indemnisée au titre de toute poursuite, revendication, action ou procédure dans laquelle elle est impliquée (en tant que partie ou autrement) pour avoir participé à ou être intervenue dans l'activité et les affaires de la Société, dans chaque cas dans toutes les limites des lois du Luxembourg.

9.4. Sous réserve de la loi luxembourgeoise applicable, aucun gérant, qui a été nommé avant le 29 août 2014 ne sera tenu d'une obligation de divulguer, communiquer ou proposer toutes transactions, questions, opportunités commerciales ou d'affaires, actuels ou éventuels à la Société, et chaque gérant pourra poursuivre, directement ou indirectement, cette opportunité commerciale, pour lui-même ou proposer cette opportunité commerciale à une autre personne, sans encourir de responsabilité envers la Société pour violation d'une obligation ou sans obligation de rendre compte de tous bénéfices provenant de cette opportunité commerciale, sous réserve en tout état de cause que le gérant concerné agisse dans l'intérêt social de la Société, qu'aucune information confidentielle relative à la Société ne soit utilisée à ces fins et que des moyens de protection des informations et / ou d'autres procédures approuvées le Conseil pour traiter de conflits d'intérêts actuels ou éventuels, soient mis en place et maintenus.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues à Luxembourg, au lieu et à l'heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, (i) Andrew Baddeley, né le 23 mai 1964 à Stretford (Royaume Uni) et résidant professionnellement au 55 Bishopgate, London EC2N 3AS, Royaume Uni, et Antony Usher, né le 1 novembre 1965 à Croydon (Royaume Uni) et résidant professionnellement au 55 Bishopgate, London EC2N 3AS, Royaume Uni en qualité de gérants de classe A de la Société, et (ii) Sandra Legrand, née le 14 septembre 1974 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Philippe Delrée, né le 10 avril 1978 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Delphine Schmidt, née le 2 février 1984 à Rocourt (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en qualité de gérants de classe B de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique note, qu'à compter de la date des présentes, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Andrew Baddeley, gérant de classe A;
- Antony Usher, gérant de classe A;
- Sandra Legrand, gérant de classe B;
- Philippe Delrée, gérant de classe B;
- Delphine Schmidt, gérant de classe B;
- Michael Kidd, gérant Apollo Luxco 2;
- Sachin Khajuria, gérant Apollo Luxco 2;
- Emanuela Brero, gérant CVC Luxco 2; et
- Manuel Mouget, gérant CVC Luxco 2.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner autorisation et pouvoir à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société au dépôt des mentions nécessaires dans le cadre des résolutions précédentes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et de signer, délivrer et agir dans le cadre de tout document nécessaire ou utile à ces fins.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 3 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014147909/650.

(140168595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Urban&Civic Alconbury, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.823.

Les statuts coordonnés au 19/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014148463/12.

(140168944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Krucza SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.339.

—
STATUTS

Extrait du pacte constitutif du 19 septembre 2014

En date du 19 septembre 2014, 2 Way Capital Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189090 et disposant d'un capital de EUR 12.500 (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire ont conclu un pacte (le Pacte) pour la constitution d'une société en commandite spéciale (la Société) qu'ils souhaitent établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

1^{er}. Dénomination et Forme. La Société a pour dénomination Krucza SCSp. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le présent Pacte.

2. Siège Social. Le siège social de la Société se situe 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4. Durée. La Société est établie à compter du 19 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

5. Responsabilité de Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

6. Gestion de la Société. La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité (le Gérant).

Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la Loi ou le Pacte et a les pleins pouvoirs pour exercer et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Le Gérant peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc pour effectuer des tâches spécifiques. Il détermine les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de représentation et les autres conditions de leur mandat. Les agents ainsi nommés sont dans tous les cas révocables sans motif par décision de l'Associé Commandité.

7. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la signature individuelle d'un Associé Commandité ou par la signature individuelle de toute personne à qui l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature pour le compte de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147470/52.

(140167801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.